



TUNIS, le 23/ Avril 1975

MINISTERE  
DE L'EDUCATION NATIONALE  
\* \* \*

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

II-

Circulaire n° ..... 106 ..... 75  
émanant de la Direction de  
l'Enseignement Primaire  
(Service des Examens).

Mesdames les Directrices et Messieurs les  
Directeurs des Ecoles Normales

Messieurs les Inspecteurs Régionaux de  
l'Enseignement Primaire

Messieurs les Inspecteurs de l'Enseignement  
Primaire

Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablisse-  
ments Primaires et Secondaires.

\*  
\*\*\*  
\*

○ BJET : Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Primaire ( Session  
de Septembre 1975).

\* \* \* \* \*

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir aviser les  
Instituteurs et Institutrices intérimaires de votre établissement  
que l'épreuve écrite de l'Examen du Certificat d'Aptitude à l'En-  
seignement Primaire au titre de la 2ème session de l'année en cours  
aura lieu le Lundi 29 Septembre 1975.

Les Maîtres et Maîtresses remplissant les conditions  
prévues par l'arrêté du 9 Février 1974 et désirant prendre part à  
cette session, sont invités à établir à cet effet une demande sur  
imprimé spécial fourni, sur leur requête par l'Inspection Régionale  
de l'Enseignement Primaire.

Ils joindront à cette demande une enveloppe affranchie portant leur  
adresse personnelle. Les demandes d'inscription devront être adres-  
sées par la voie hiérarchique avant le 31 Mai 1975 délai de rigueur  
à la Direction de l'Enseignement Primaire (Service des Examens).

L'épreuve écrite du dit Examen comporte une dissertation  
sur un sujet au choix du candidat parmi une série de 3 sujets.

Je rappelle les Instituteurs et Institutrices intérimi-  
res remplissant les conditions indiquées dans sa circulaire n° 154  
du 30.4.1974 relative à la dispense de l'épreuve écrite au C.A.P  
qu'ils pourront formuler une demande dans laquelle ils sollicite-  
ront à bénéficier de cette dispense.

Je vous prie de communiquer la présente circulaire à tout  
le personnel intéressé de votre établissement et de la faire élar-  
ger.

Le Secrétaire d'Etat auprès  
du Ministre de l'Education Nationale

H. ZGHAL